

121, rue King ouest
Suite 1905, B.P. 109
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Téléphone : (416) 362-8550
Fax : (416) 869-5080
Site Web : www.interac.org

Association Interac : Information générale



Septembre 2007

Table des matières

Introduction	2
Origines et croissance de l'Association Interac	3
Services partagés <i>Interac</i>	4
Structure organisationnelle	6
Membres de l'Association Interac et fonctions	7
Réseau <i>Interac</i>	9
Frais et droits	10
Conclusion	11

Introduction

Les services partagés *Interac*

L'Association Interac et ses membres exploitent deux services financiers électroniques partagés : le retrait en mode partagé dans les guichets automatiques et le Paiement direct *Interac*, le service national canadien de débit.

.....

L'Association Interac est l'organisme responsable de la mise au point et de l'exploitation du réseau national de deux services financiers électroniques : le **retrait en mode partagé** dans les guichets automatiques et le **Paiement direct *Interac***, le service national canadien de débit. L'Association connecte les Canadiens à leur argent depuis plus de 20 ans et les services partagés *Interac^{MD}* continuent à avoir un impact sur la vie des Canadiens de tout le pays à chaque minute de chaque jour.

En effet, les Canadiens adorent utiliser leur carte de débit. En 2001, pour la première fois de son histoire, le Paiement direct *Interac* a été utilisé plus de deux milliards de fois pour effectuer des achats. Et nos membres continuent à multiplier le nombre des guichets automatiques accessibles aux Canadiens, le total dépassant maintenant les 55 000.

Le document *Association Interac : con texte général* donne un aperçu des origines et de la croissance de l'Association, de ses services, de son réseau et de ses membres. *This document is also available in English.*

.....

Origines et croissance de l'Association Interac

L'Association Interac a été fondée en 1984 par cinq établissements financiers canadiens. Aujourd'hui, les effectifs de l'Association sont diversifiés et comprennent des banques, d'autres établissements financiers ainsi qu'un éventail croissant d'établissements non financiers.

L'Association Interac est née vers le milieu des années 1980. C'était une initiative coopérative de cinq établissements financiers canadiens : la Banque Royale, la CIBC, la Banque Scotia, la Banque TD (maintenant la TD Canada Trust) et La Confédération des caisses populaires et d'économies Desjardins du Québec (maintenant la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ces établissements avaient la vision d'un réseau national partagé qui permettrait aux Canadiens d'avoir accès à leur argent à partir de guichets automatiques implantés partout au pays (le service est connu sous le nom de retrait en mode partagé). Le nombre des membres de l'Association est rapidement passé à dix avec l'addition, en 1986, de la Banque de Montréal, du Canada Trust (qui fait maintenant partie de TD Canada Trust), de la Banque Laurentienne, de la Banque Nationale du Canada et de la Centrale des Caisses de Credit du Canada.

Dans la foulée du succès de son service de retrait en mode partagé dans les guichets automatiques, l'Association Interac a lancé le service de paiement direct *Interac^{MD}*, le service canadien de cartes de débit, apparu comme projet-pilote en 1990 dans la région de la capitale nationale du Canada et étendu à l'échelle du Canada 1994. Misant sur la confiance que les Canadiens accordaient à la marque *Interac*, le Paiement direct *Interac* a connu un succès immédiat. Aujourd'hui, le Paiement direct *Interac* a surpassé l'argent comptant comme mode de paiement que les Canadiens disent utiliser le plus souvent.

Au cours des 20 dernières années, les effectifs de l'Association Interac ont progressé et évolué considérablement. Les membres travaillent en collaboration pour que les services partagés *Interac^{MD}* demeurent la méthode électronique de services financiers la plus utilisée, la plus fiable et la plus digne de confiance au Canada. S'il y a parmi les membres de nombreuses banques et autres établissements financiers, il faut préciser que toute société commerciale constituée au Canada peut se joindre à l'Association Interac. On trouvera la liste complète des membres sur le site Web de l'Association à l'adresse www.interac.ca.

Le service de retrait en mode partagé

Le retrait en mode partagé permet aux Canadiens d'obtenir des fonds ou des avances de fonds en utilisant leur carte bancaire ou leur carte de crédit dans tout guichet automatique affichant le logo *Interac* et qui n'appartient pas à l'établissement financier avec laquelle ils font affaire.

L'Association Interac assure deux services de paiement électronique de base : le retrait en mode partagé dans les guichets automatiques et le Paiement direct *Interac* dans les points de vente (« PDV »).

Le retrait en mode partagé (retrait d'espèces dans les guichets automatiques)

Le retrait en mode partagé a été le premier service offert par les membres de l'Association Interac ; c'était en 1986. Le retrait en mode partagé permet aux Canadiens d'obtenir de l'argent comptant ou une avance de fonds en argent en utilisant leur carte de crédit ou leur carte de débit dans tout guichet automatique qui n'appartient pas à leur établissement financier et qui affiche le logo *Interac*. L'accès à son argent comptant ou à une avance de fonds dans un guichet automatique est possible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, presque partout au Canada.

Naguère situés uniquement dans l'entrée des succursales d'établissements financiers, les guichets automatiques se trouvent maintenant un peu partout, aussi bien chez des dépanneurs, dans des postes d'essence ou des cafés. Le nombre de guichets automatiques à l'échelle du Canada continue à augmenter, donnant ainsi aux Canadiens un accès plus large que jamais à leur argent. En fait, les Canadiens ont fait plus de 285 millions de transactions de retrait en mode partagé en 2006.

Comment fonctionne le retrait en mode partagé ?

Pour faire une transaction, le titulaire de carte insère une carte bancaire, une carte de crédit ou une carte de débit valide dans un guichet automatique affichant le logo *Interac*. En réponse aux messages apparaissant à l'écran de visualisation, le titulaire entre son numéro d'identification personnel secret (son « NIP »), le compte sur lequel il veut retirer des fonds ainsi que le montant de son retrait.

L'entreprise qui exploite le guichet automatique envoie, par l'entremise du réseau inter membres (le « RIM »), un message de demande d'autorisation à l'établissement financier du titulaire. Une fois la transaction approuvée, le guichet automatique remet les fonds et le titulaire peut obtenir un relevé imprimé de la transaction.

Le service de Paiement direct *Interac*

Le Paiement direct *Interac* permet aux Canadiens d'utiliser leur carte bancaire pour acquitter le paiement de produits et services chez des commerçants participants.

***Paiement direct Interac* (paiement dans un point de vente)**

Depuis son lancement, le Paiement direct *Interac* est devenu une partie intégrante de la vie quotidienne des Canadiens. Le service de Paiement direct *Interac* est une option de paiement électronique pratique et fiable. Il donne aux titulaires la possibilité d'utiliser leur carte bancaire pour acquitter des achats chez tout commerçant participant au Canada affichant le logo *Interac*. Il est accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ce qui veut dire que les titulaires de carte peuvent s'en servir durant les heures normales d'affaires des commerçants.

En l'an 2000, le Paiement direct *Interac* a, pour la première fois, surpassé l'argent comptant comme mode de paiement de prédilection des Canadiens (selon des études de marché réalisées par l'Association *Interac*). En 2005, 46 % des Canadiens ont dit que le Paiement direct *Interac* était leur mode préféré de paiement (contre 28 % pour l'argent comptant).

Comment fonctionne le Paiement direct *Interac* ?

Le commerçant (ou, dans certains cas, le titulaire de carte lui-même) passe la carte bancaire ou la carte de crédit dans le terminal de PDV et y inscrit le montant de la transaction, pour approbation par le client. Une fois que le client a choisi le compte sur lequel retirer les fonds et qu'il a entré son NIP, la transaction est acheminée, par le réseau inter membres, à l'établissement financier du titulaire de carte pour approbation.

Les transactions de Paiement direct *Interac* sont traitées sur-le-champ et les fonds sont habituellement débités immédiatement du compte du client. De même, les fonds du client sont normalement virés au compte du commerçant le jour ouvrable même ou le lendemain.

Structure organisationnelle

De concert avec ses membres, l'Association Interac fournit l'infrastructure et le soutien nécessaires pour maintenir et exploiter les services partagés *Interac^{MD}* pour les Canadiens.

.....

L'Association Interac est un organisme sans but lucratif non constitué en corporation. Comme mentionné ci-dessus, toute entreprise constituée au Canada peut se joindre à l'Association.

L'objet premier de l'Association est d'établir et d'appliquer les règles régissant les transactions acheminées par le RIM et de gérer les opérations du réseau. L'Association fournit aussi du soutien-marketing commun et fait la promotion des services *Interac* pour ses membres. Les efforts de marketing et de communications sont principalement axés sur les consommateurs et les détaillants et portent surtout sur les deux services partagés. Les membres peuvent aussi faire leur propre marketing pour les services qu'ils dispensent.

L'Association est régie par un conseil d'administration de 14 membres. Chaque année, les membres nomment des représentants au conseil d'administration, en fonction du volume de leurs transactions. Les nominations reposent aussi sur d'autres critères, afin que le conseil comprenne des administrateurs représentant les divers types de membres.

.....

Membres de l'Association Interac et fonctions

Il y a deux types de membres :

- les participants directs et
- les participants indirects.

Les membres doivent d'acquiescer d'au moins une des fonctions suivantes :

- émetteurs
- acquéreur
- fournisseurs de raccordement de services et
- agents de règlement.

Toute société commerciale exploitée au Canada peut adhérer à l'Association Interac. Comme il a été dit ci-dessus, au cours des dernières années, les membres comprennent désormais non seulement des établissements financiers, mais aussi tout un éventail de fournisseurs de produits et de services. On trouvera la liste des membres actuels de l'Association sur le site Web à l'adresse www.interac.ca.

Types de membres

Il existe essentiellement deux types de membres de l'Association Interac : les participants directs et les participants indirects.

Les participants directs, comme leur nom le laisse entendre, se connectent directement au service de retrait en mode partagé ou au service de Paiement direct *Interac* par l'entremise du réseau inter membres. Vu la structure décentralisée du réseau de l'Association Interac, chaque participant direct doit maintenir un lien physique avec chacun des autres participants directs du réseau.

Les participants indirects, pour leur part, ont accès au réseau *Interac* en se connectant par l'entremise d'un participant direct.

Fonctions

Chaque membre de l'Association Interac, pour l'un des deux services partagés *Interac* ou les deux (le retrait en mode partagé et le paiement direct *Interac*), doit remplir au moins une des quatre fonctions de base.

Les émetteurs émettent des cartes bancaires à leurs clients pour accéder aux services partagés *Interac^{MD}* (faire des retraits de fonds dans des guichets automatiques et/ou des paiements dans des points de vente). Seuls les établissements financiers peuvent agir comme émetteurs.

Les acquéreur sont des membres qui exploitent des terminaux acceptant les cartes, comme des guichets automatiques ou des terminaux de point de vente, pour saisir et transmettre à un émetteur les données pertinentes pour faire une transaction. Tout membre peut être acquéreur.

Les fournisseurs de raccordement de services (FRC) sont des participants directs qui offrent aux participants indirects l'accès au réseau inter membres *Interac*.

Membres de l'Association Interac et fonctions (suite)

.....

Les agents de règlement sont des membres adhérents ou adhérents-correspondants de groupe de l'Association canadienne des paiements (l'ACP) qui règlent les obligations financières des autres membres de l'Association Interac par l'intermédiaire du Système de compensation et de règlement automatisé de l'ACP.

.....

Le réseau *Interac*

Le réseau inter membres

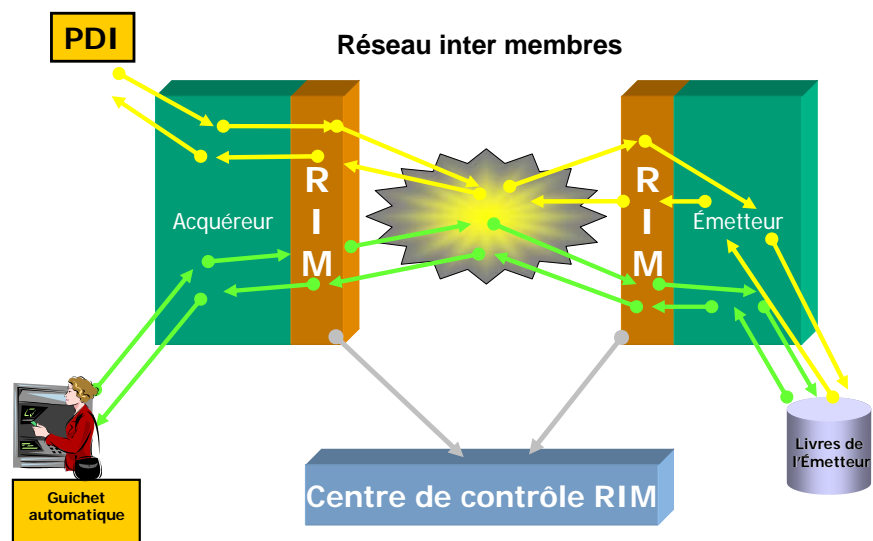
Chaque participant direct maintient des liens physiques avec les autres pour former le RIM. Le réseau n'a aucune commande centrale et il est donc à peu près impossible que tout le système tombe en panne au même moment.

Lorsqu'un titulaire de carte fait une transaction de retrait en mode partagé ou de Paiement direct *Interac* dans un guichet automatique ou un terminal de point de vente, l'information de la transaction en question est communiquée à l'établissement financier du titulaire et à partir de cet établissement par le biais du réseau inter membres de l'Association.

Le RIM *Interac* est unique. Contrairement à d'autres réseaux qui fonctionnent autour d'un noyau central, le RIM est entièrement décentralisé. Le RIM est essentiellement un réseau national de nœuds distribués parmi les participants directs de l'Association *Interac*. Comme il n'y a pas de commande centrale, il n'existe aucun point unique de défaillance et il est à peu près impossible que tout le système tombe en panne au même moment. Cela ajoute de la sécurité et de la fiabilité.

Chaque participant direct doit maintenir des liens physiques avec tous les autres participants directs pour former le RIM. Les participants indirects se connectent au réseau par le biais des participants directs.

De plus, lorsque des transactions de retrait en mode partagé et de Paiement direct *Interac* sont faites en utilisant le RIM, il se crée une obligation de règlement entre l'établissement financier du titulaire de carte et l'acquéreur qui exploite le guichet automatique ou le terminal de point de vente. Le rôle de l'Association est de faciliter l'échange de ces messages entre les membres et l'Association ne joue aucun rôle dans le transfert des fonds.



L'Association Interac ne fixe pas et ne perçoit pas de frais des titulaires de carte. les membres peuvent choisir d'imposer des frais à leurs clients pour les transactions faites par l'entremise des services partagés *Interac^{MD}*.

.....

L'Association Interac ne fixe pas et ne perçoit pas de frais des titulaires de carte. Les seuls droits que perçoit l'Association sont ceux qui viennent de ses membres, et ceux-ci suffisent seulement à couvrir les frais annuels d'exploitation. Les membres peuvent toutefois choisir d'imposer des frais à leurs clients pour les transactions faites par l'entremise des services *Interac*.

Les émetteurs – c'est-à-dire les membres qui émettent des cartes à leurs clients – imposent souvent à leurs clients des frais de transaction pour les débits faits sur leur compte (ce type de frais est souvent compris dans un forfait) ou pour utiliser un guichet automatique appartenant à un autre établissement. Les lois en matière financière régissent l'établissement et la divulgation de tels frais.

Les acquéreurs – c'est-à-dire les membres qui exploitent des guichets automatiques et/ ou des terminaux de PDV – peuvent eux aussi imposer des frais aux titulaires de carte. L'Association Interac a des règles strictes pour s'assurer que ces frais additionnels ou supplémentaires sont clairement indiqués sur l'écran de visualisation des guichets automatiques ou des terminaux de PDV. Le titulaire de carte doit toujours être informé du montant des frais avant d'autoriser une transaction et il doit avoir l'option d'annuler la transaction sans frais s'il ne souhaite pas payer des frais supplémentaires. Dans le cas du Paiement direct *Interac*, les commerçants n'ont pas le droit d'imposer de frais supplémentaires aux consommateurs pour des transactions, à moins d'une entente spécifique avec leur acquéreur et le respect des règles de divulgation.

.....

Conclusion

Depuis ses origines en 1984 avec un effectif de seulement cinq établissements financiers, l'Association Interac a progressé et évolué pour devenir un organisme fécond et diversifié. Des membres représentant un grand nombre d'entreprises et de services travaillent en commun pour offrir aux Canadiens le niveau élevé de service auquel ils ont appris à s'attendre des deux services partagés *Interac^{MD}*.

L'Association Interac est un succès bien de chez nous. Aujourd'hui, les Canadiens figurent parmi les utilisateurs les plus actifs dans le monde pour les guichets automatiques et les cartes de débit aux points de vente et le succès des services *Interac* procure aux Canadiens un niveau de commodité bancaire rarement égalé dans le reste du monde.
